

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 101

Artikel: Publications officielles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249133>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

content. In po aipré, en voici oncoué iun, c'était le tchianni ! Pou stu ci, le père Toine le v'lait voideai ; et embraissait, ai le caressait, ai diait qu'ai le velait bin éyeuvi, main sai fanne eut pavou qu'ai ne l'étoeufche, elle le poéché avio tu les atres en lai djane, que les coitché tu dos ses pieumes.

An seit bintot lai novelle dains to le velaidge les dgens veniuut tu pou le félicitai. C'ment ai fesai tchâ, ses aimis le poéchennent en pô devant l'hôta, pou vouère lai djane avio sai belle rote de pussins. Tiai ai les voyié, el avait bin envie de caquenai pou les aipelai. Da ci djoué li, sai fanne eut tieusain de lu, ai pe elle diait ès dgens : « Ai m'aiderge bin qu'ai recouveuche ! ».

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 99 du *Pays du Dimanche* :

388. ENIGME.

Colimaçon ou Escargot.

389. DEVISE.

Toujours l'éclat est au milieu des peines.

Maison de Médicis.

390. DOUBLE ACROSTICHE.

T ro P
R ig A
Y ga R
A as E
A vi S
I ri S
L un E

391. MÉTAGRAMME.

Cerise. Merise.

Ont envoyé des *Solutions partielles* MM. Evariza à Porrentruy ; Eva P. à Porrentruy ; Eve, Place des Bellenats à Porrentruy ; L'Insulaire à Fregiécourt ; Viviane et Mariette à Courtedoux ; Lukas et son ami Lubin à Porrentruy ; L'exilé de l'Erguel.

396. ENIGME.

Nous n'avons nulle ressemblance,
Tu prends place dans ma maison ;
Et bizarre coïncidence
Tous deux nous portons même nom.
Car en effet, drôle d'affaire,
Ami tu t'empares du mien,
Moi, je m'accorde du tien ;
Et cependant, la chose est claire.
Nous demeurons tout le contraire,
Et je me demande pourquoi
Il faut te désigner par moi !

397. MOT CARRÉ.

X X X X X 1. — Fleuve.
X X X X X 2. — Lit suspendu.
X X X X X 3. — Lettre grecque.
X X X X X 4. — Infinitif.
X X X X X 5. — Au piquet.

398. SYNONYMES.

Les initiales des mots suivants formeront le commencement d'un Proverbe :

Stérile. — *Dispute.* — *Concorde.* — *Immédiat.*
— *Assassinat.* — *Vent.* — *Fatigué.* — *Manant.*
— *Modèle.* — *Monde.* — *Redevance.*

399. CONTRAIRES.

Les initiales des mots suivants formeront la fin du Proverbe :

Serviteur. — *Egayé.* — *Ombre.* — *Jeune.* —
Pleurer. — *Indigent.* — *Visible.* — *Fixe.* —
Professeur.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 19 décembre 1899.

Ça et là

Traitements des engelures. — Faire tous les soirs un massage prolongé des mains et des pieds avec la pommade ci-dessous, dont on laisse une couche sur les parties malades pendant la nuit :

Ichthylol 3,0 gr. Résorcine 1,0 gr. Suinte de laine 25,0 gr. Huile d'olives 10,0 gr. Eau en quantité suffisante pour faire 50 gr. de pommade.

On indique le procédé suivant pour détruire les mauvaises herbes : on jette 20 parties de chaux vive dans deux cents d'eau en ébullition et deux parties de soufre. On arrose avec ce liquide les parties infectées d'herbes, elles meurent jusqu'à la dernière racine et sont détruites pour longtemps.

Contre la rouille. — L'application de l'huile d'olive sur les objets en fer est un bon moyen pour les préserver de la rouille et les conserver propres et brillants. On préserve aussi les métaux de la rouille en les recouvrant d'un peu de pétrole. Si vous voulez préserver vos couteaux de la rouille, lorsque vous ne vous en servez pas tous les jours, séchez-les bien, roulez-les dans de la flanelle et mettez-les dans un endroit sec.

Publications officielles.

Convocations d'assemblées.

Bassecourt. — Le 17 à 2 h. pour s'occuper du chauffage de la halle de gymnastique, fixer le traitement du préposé à la tenue des registres, décider l'achat d'une pompe et voter un règlement des digues.

Bons mots

Dans un salon, une femme d'un certain âge minauda..

— On a l'habitude, dans ma famille, dit-elle, de me faire un cadeau le jour de l'anniversaire de ma naissance ; je conserve tous ces bibelots, preuve de l'amitié des miens.

— Ça doit commencer à vous encombrer ? observe Taupin.

Un maître d'école anglais demandait un jour à l'un de ses élèves, un jeune Français, s'il savait pourquoi Napoléon Ier détestait tant les Anglais.

— Parce qu'ils l'ont tué, lui répondit l'élève d'un air ennuyé.

Montfaucon. — Le samedi 6 à 9 h. pour plaisir l'ouverture des routes, s'occuper de l'équipement des pompiers, nommer le maire, l'adjoint et trois conseillers démissionnaires etc...

Vermes-Rebeuvelier-Elay. — Assemblée paroissiale le 17 après l'office pour ratifier une vente.

Breuleux. — Le lundi 18 à 2 h. pour voter les règlements de l'assistance, statuer sur une demande de terrain, s'occuper des règlements d'organisation et de jouissance.

Courrendlin. — Assemblée bourgeoise le jeudi 14 à 2 h. pour renouveler l'administration et s'occuper du Moutier-Soleure.

— Assemblée municipale le 10 à 12 h. 1/2 pour adopter les règlements d'assistance, statuer sur une requête de l'administration du chemin de fer Moutier-Soleure etc...

Caveu. — Le 10 à midi pour nommer un conseiller, décider si l'on veut établir l'école complémentaire.

Cornol. — Le 10 à 1 h. 1/2 pour renouveler les autorités.

St-Imier. — Le 10 à 2 h. pour voter le budget, s'occuper de la révision du règlement, élire des conseillers.

Vellerat. — Le jeudi 14 à 6 h. pour voter les règlements de l'assistance, nommer le maire et un conseiller.

Sceut. — Le samedi 16 à 10 h. pour renouveler les autorités.

Montsevelier. — Le 17 de 10 à 2 h. pour renouveler une partie du conseil, voter le budget et le taux de l'impôt.

Mises au concours

Les places d'agents de poursuites des sept Cercles du district de Delémont. S'inscrire au greffe jusqu'au 20 décembre.

Cote de l'argent

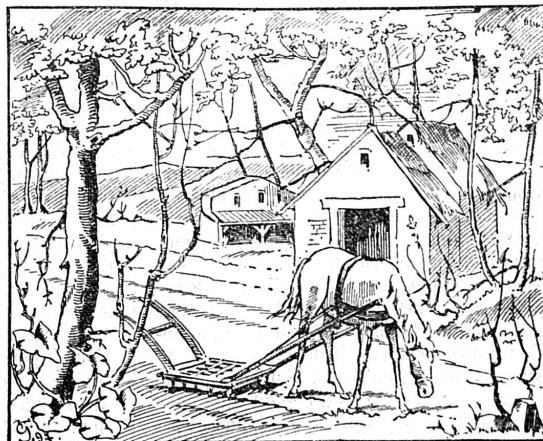
du 6 décembre 1899.

Argent fin en grenailles. fr. 104. — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 106. — le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.

A la campagne



Où se trouve le paysan ?